

PROGRAMME FAO FLEGT



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



SWEDEN



UKaid
from one people to another



Rapport de l'atelier de clôture du projet "Essor de la demande publique et privée des sciages d'origine légale au Cameroun"

Yaoundé, République du Cameroun le 07 Février 2019

Février 2019

I- INTRODUCTION

I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Cameroun a intégré son marché domestique dans l'APV et se doit donc à terme d'assurer la légalité des produits qui y sont échangés. Ce n'est que peu le cas aujourd'hui puisqu'environ les $\frac{3}{4}$ des sciages achetés dans les marchés urbains de Yaoundé, Douala et Bertoua sont d'origine informelle, comme l'ont montré les études du CIFOR et de ses partenaires. La filière du « sciage sauvage » est aujourd'hui solidement ancrée et fournit des bénéfices pécuniaires importants aux petits producteurs, mais aussi aux communautés locales et à de nombreux agents de l'administration déconcentrée. Il sera difficile de promouvoir la légalité de cette activité en espérant un changement rapide des acteurs agissant uniquement sur l'offre des sciages informels. L'hypothèse de ce projet est qu'un changement des demandes domestiques en faveur de sciages d'origine légale sera un facteur majeur pour convaincre les producteurs de s'engager dans la voie de la légalité afin de répondre à ces nouvelles demandes. Il n'existe pas à notre connaissance en Afrique centrale d'initiative significative qui cherche à influencer l'évolution des demandes publiques et privées de poids. Ce projet se veut donc novateur dans son objet d'étude et son approche, mais repose en même temps sur des informations préalablement collectées par les mêmes partenaires.

En effet, le CERAD, le CIFOR, le MINFOF et l'ANCOVA ont bénéficié d'un financement antérieur du programme UE-FAO FLEGT pour le projet intitulé « *Cibler et promouvoir les demandes de sciages légaux sur les marchés intérieurs de bois du Cameroun* », qui a montré deux choses : (1) il n'existe aujourd'hui quasiment aucune demande publique ou privée de sciages d'origine légale ; (2) plusieurs acheteurs privés seraient prêts à acheter des sciages d'origine légale en fonction de différentes variables (produit, espèce, métier, hausse de leur revenu à moyen terme, qualité du produit...) que nous avons déjà documentées¹. De plus, la quasi-totalité des organismes publics sont favorables à mettre en place une réglementation incitant ou contraignant leurs prestataires à l'utilisation des sciages d'origine légale.

Le projet s'est bâti sur ces informations pour développer et appliquer des stratégies adaptées aux différents types de consommateurs pour les convaincre d'acheter davantage de sciages d'origine légale. Il se positionne comme une tentative d'impacter trois grands groupes d'acheteurs de sciages artisanaux plutôt que comme un projet de recherche pour mieux comprendre et caractériser ces dynamiques d'exploitation illégale du bois.

¹Lescuyer G., Tsanga R., EssianeMendoula E., Embolo Ahanda B.X., Ouedraogo H.A., Obed Fung A., Dubiez E., Bigombe Logo P., 2016. *Demandes nationales de sciages: obstacle ou opportunité pour promouvoir l'utilisation des ressources forestières d'origine légale au Cameroun ?* Rapport FAO-CIFOR, Bogor, Indonésie.

La mise en œuvre du projet ESSOR a permis d'élaborer une politique/document de promotion du bois débité dans la commande publique au Cameroun qui a abouti sur un projet d'arrêté conjoint MINFOF/MINMAP/MINTP en cours de transmission à la primature, de réaliser des campagnes de promotion de proximité et grand public en faveur des achats de sciages d'origine légale auprès (1) des administrations publiques, (2) des entreprises de BTP, et (3) des acheteurs particuliers dans les marchés, puis de suivre l'évolution de ces demandes. L'accroissement attendu des consommations domestiques de sciages légaux au Cameroun a été évalué par une enquête réalisée et en cours d'analyse pour évaluer les intentions d'achats de bois légaux. Cet atelier de clôture a été l'occasion pour le consortium de mise en œuvre dudit projet constitué du CIFOR-MINFOF-CERAD-ANCOVA d'en présenter les résultats et les perspectives éventuelles.

I.2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

Globalement cet atelier avait pour objectif de présenter les activités et un bilan des résultats du projet, de présenter le niveau d'atteinte des résultats et d'identifier les perspectives de pérennisation des acquis. Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- présenter les activités prévues et celles réalisées ;
- présenter le niveau d'atteinte des résultats ;
- identifier les perspectives de pérennisation des acquis.

I.3. METHODOLOGIE

L'atelier s'est tenu sur une journée selon une approche participative et interactive. Les travaux ont été articulés autour de deux principales phases :

- une phase protocolaire qui a ouvert les travaux à travers les mots de bienvenue du CIFOR, de l'UE et du MINFOF ;
- une phase interactive marquée par des exposés suivis des discussions.

I.4. PARTICIPATION

Organisé par le CIFOR, l'atelier s'est tenu à l'Hôtel la Falaise de Yaoundé au Cameroun sous la co-modération de **Dr. Guillaume Lescuyer (Chercheur au CIFOR et Coordonnateur du projet ESSOR)** et de **Mr Liboum Mbonayem (Chercheur au CIFOR)**. Etaient présents une cinquantaine de participants représentant les secteurs suivants :

- l'administration publique : Premier Ministère, MINFOF, MINMAP, MINTP, MINEPAT, MINMIDT
- les institutions internationales : UE, GIZ, ...

- les organisations de la société civile : ASD, SAILD, CERAD, REPAR, FFE-PCS ...
- les organisations professionnelles du secteur forêt : GFBC, ANCOVA ...
- les médias.

La liste de présence se trouve en annexe.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

II.1- SEQUENCE INTRODUCTIVE DE L'ATELIER

Cette partie a porté sur la cérémonie d'ouverture des travaux, la présentation des participants la présentation de l'environnement et du cadre général du projet.

II.1.1. Cérémonie d'ouverture de l'atelier

Dans son intervention le Dr Eba'a Atyi, Directeur Régional Afrique Centrale du CIFOR s'est félicité de la présence effective de tous les participants invités à cet atelier. Il a rappelé que cela fait 10 ans que le CIFOR s'est engagé en étroite collaboration avec le MINFOF pour la légalisation du marché intérieur du bois. Il réjouit donc de l'avancée des idées et des débats sur la lutte contre illégalité du bois. Il a souhaité que tout ne s'arrête pas à l'initiative du projet ESSOR et que le Cameroun soit le pionnier dans cette démarche.

Ensuite, Mr Aman Adama, représentant Mr le Ministre des Forêts et de la Faune a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants. Il a également remercié le CIFOR et ses partenaires d'avoir porté ce projet qui aborde le problème de l'illégalité du bois d'une autre manière en agissant sur la demande en bois de source légale. Il a fait mention de l'engagement du Ministre des forêts et de la faune pour la réussite d'une telle initiative en créant le groupe de travail ad hoc qui a supervisé l'élaboration du document de promotion de l'utilisation du bois débité de source légale dans la commande publique, le projet d'arrêté conjoint MINFOF-MINMAP-MINTP et sa note de présentation. Il informe que lesdits documents ont reçu la non objection du MINTP et dans les jours prochains après réception de la non objection du MINMAP, ils seront transmis à la primature pour la suite de la procédure. Il a souhaité que les participants contribuent avec énergie à cet atelier de partage d'expérience et que les informations présentées soient utiles pour continuer à développer des stratégies pour la lutte contre l'utilisation du bois illégale par tous.

II.1.2. Présentation de l'environnement et du cadre général du projet

Cette présentation a été faite par le Dr. Guillaume Lescuyer et Mr Liboum Mbonayem.

Le Dr Guillaume Lescuyer a présenté l'environnement institutionnel et économique du projet ESSOR. De manière générale, il a rappelé l'idée de s'appesantir sur l'incitation à la demande de bois de source légale vient du projet précédent "*Cibler et promouvoir la demande nationale de sciage*" mis en œuvre par le consortium CIFOR-CERAD-MINFOF entre 2015 et 2016 sous financement du programme FAO-UE FLEGT, d'où il en est ressorti que : plus de 80% du bois consommé dans les marchés urbains de Yaoundé et de Douala est de source illégale, le prix vente moyen du bois de source illégale est estimé à 80 000F.CFA tandis qu'il est de 150 000 F.CFA pour le bois issu des forêts communautaires et de 280 000 F.CFA pour ceux en provenance des PEBO et des scieries industrielles. Par ailleurs, 13000 m³ de bois sont consommés par les administrations publiques, 22000 m³ de bois sont consommés par les ateliers de menuiserie et 6000 m³ de bois sont consommés par les boutiques de meubles. Trois constats ont été faits : les offres de sciages légaux ne peuvent pas fournir la quantité requise par les consommateurs ; les offres de sciages légaux ne peuvent proposer des prix acceptables par les consommateurs ; la faible sensibilité actuelle des demandes nationales à l'origine des sciages. Face à ces obstacles est né l'idée du projet destiné à promouvoir l'émergence des demandes en sciage de source légale.

Mr Liboum Mbonayem a présenter l'objectif général de ce projet qui est d'appuyer l'émergence des demandes en sciages d'origine légale avec pour principaux objectifs de convaincre les administrations d'exiger des sciages d'origine légale, de convaincre certaines entreprises du BTP de s'approvisionner en sciages d'origine légale, de convaincre les particuliers d'acheter des sciages d'origine légale dans les marchés urbains et de sensibiliser les consommateurs privés à l'achat de meubles nationaux produits avec du bois légal. Le MINFOF étant chargé de conduire l'élaboration du document de politique publique sur l'approvisionnement en bois de source légale, le CERAD devant conduire les entreprises du BTP à s'approvisionner en bois d'origine légale, l'ANCOVA se chargeant de sensibiliser les clients dans les marchés urbains, les boutiques de meubles et les ateliers de menuiseries et le CIFOR assurant la supervision et la coordination de la mise en œuvre de toutes ces activités.

II.2 Présentation : Processus d'élaboration des projets de document de promotion et d'utilisation du bois d'origine légale dans la commande publique au Cameroun et d'Arrêté Conjoint fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine légale dans la commande publique.

Mme Motalindja Hortense (Sous-Directeur de la Promotion et de la Transformation au MINFOF) s'est chargés de cette présentation. Après avoir présenté le cadre règlementaire qui montre l'engagement du MINFOF à lutter contre l'exploitation illégale du bois à savoir : la loi forestière de 1994 et son décret d'application, le document de stratégie de la croissance et l'emploi qui présente la vision du Cameroun à l'horizon 2035, la stratégie 2020 du sous – secteur forêt et faune, le schéma directeur d'industrialisation plus poussé du Cameroun. Elle a également informé des actions en cours pour le développement d'un marché intérieur du bois (MIB) piloté par le MINFOF : les décisions créant le MIB au Cameroun, et l'élaboration des procédures MIB. Elle ensuite présenté les différentes étapes qui ont conduit à l'élaboration d'un document d'utilisation du bois débité de source légale dans la commande publique et du projet d'arrêté conjoint, que sont :

- signature par le Ministre des Forêts et de la Faune d'une décision créant un groupe de travail *ad hoc* en charge de conduire l'élaboration de ladite politique ;
- organisation de 04 réunions du groupe de travail pour travailler sur l'élaboration desdits documents ;
- organisation d'une réunion du groupe de travail de validation desdits documents après relecture par chaque membre du groupe de travail ;
- organisation d'une réunion du groupe de travail pour l'élaboration de la check-list pour la vérification de la légalité du bois à utiliser dans la commande publique ;
- examen et amendement du projet de plaidoyer élaboré par le CERAD pour faciliter l'adoption des textes par les décideurs.

Elle a conclu sa présentation en rappelant la non-objection desdits documents par le MINTP. Ils sont en attente de la non objection du MINMAP pour transmettre la liasse de document à la primature pour dernier avis avant signature par les sectorielles cosignataires. En attendant la validation par la primature, il faudra rester en éveil par intensification du plaidoyer à la primature.

Au terme de cette présentation, plusieurs préoccupations étaient perceptibles à savoir :

Mr Jervais Nkoulou : si les sciages légaux sont inaccessibles c'est à cause de leur coût élevé. Qu'est ce qui est fait dans ce sens ?

Dr Guillaume Lescuyer (CIFOR) : la solution serait de mettre en place des mesures incitatives sur le plan fiscal pour faciliter cet accès au bois de source légal. A ce propos, le MINFOF a commis une étude réalisée par le Cabinet JMN-Consult pour réfléchir sur cette problématique. JMN-Consult dans son argumentaire avait proposé que le MINFI allègue la TVA des bois destinés au marché domestique et que le MINFI la ramène de 25 à 5%. Le MINFI n'a pas adhéré à cette proposition en demandant que des études plus approfondies soient réalisées et démontrant la pertinence d'une telle démarche sur le

plan fiscal. Nous espérons que le MINFI reviendra sur sa décision en prenant compte du manque à gagner fiscal en l'absence d'incitations adaptées.

Mr Abada (MINTP) : une étude comparative détaillée devrait être réalisée sur la parafiscalité et ensuite présentée dans un comité interministériel pour validation afin que cela puisse être un outil puissant pour convaincre le MINFI d'alléger la TVA sur le bois de source légale dans le MIB.

Ghislain Fomou (SAILD) : selon lui dans les APV il n'y a qu'un seul document de légalité qui est le certificat de légalité. Pourquoi avoir créer une autre check-list au lieu de faire référence simplement à la grille de légalité FLEGT ? Y a-t-il une différence de prix entre les produits bois importés et ceux produits avec du bois légal ?

Mme Motalindja (MINFOF) : la check-list était essentielle pour rappeler aux opérateurs qui vont gagner les marchés relatifs à la commande publique de bois les documents qu'ils devront solliciter auprès des fournisseurs pour justifier la légalité du bois qui leur sera imposé dans les DAO. Le bois de source légale n'approvisionne le marché domestique d'après les dernières études du CIFOR qu'à 100000 m³ contre 700 000 m³ de bois illégale. Donc l'importance économique du bois légal dans le marché des meubles est extrêmement réduite. Mais, la perspective recherchée est effectivement que le bois du marché domestique puisse alimenter au maximum les ateliers de menuiserie afin d'inverser la tendance et que les acheteurs se détournent des produits importés qui coûtent cher pour payer du bois de source légale éventuellement au même prix. Néanmoins pour que ce soit possible il faudra améliorer les produits bois transformé localement afin qu'ils concurrencent les produits bois importés en qualité. Et à ce niveau de 2^e ou 3^e transformation, il s'agit de former les artisans aux métiers du bois. Cela aura aussi un impact sur la création d'emplois supplémentaire dans le secteur de la transformation artisanale ou semi – industrielle du bois.

Mr Pamphile (Fecaprobois) : qu'en est-il de la disponibilité du bois, car il est bien d'inciter à consommer du bois de source légale, mais si jamais c'est réussi et que la demande est forte, comment pensez vous résoudre ce problème d'accès au bois de source légale ?

Mme Motalindja/Mr Belinga (MINFOF) : plusieurs initiatives sont en cours au MINFOF qui à court ou à moyen terme permettront de résorber le problème d'accessibilité de bois dans le marché domestique, notamment :

- l'implémentation en cours du MIB virtuel et du MIB physique ;
- la révision en cours de la loi 94 qui met un accent sur la facilitation de l'accès à la ressource bois par les petits opérateurs ;

- l'existence actuelle chaque année dans le sitweb du MINFOF et de l'APV du catalogue des unités de transformation du bois et des titres légaux
- le MINFOF a commis sous financement de la GIZ un consultant JMN-Consult qui a travaillé sur la l'allègement de la fiscalité du bois de source légale dans le marché domestique qu'il faudra enrichir pour soumettre au MINFI des propositions techniques de baisse de la TVA avec argumentation
- il existe des attestations de valorisation des rebus issus de l'exploitation forestière depuis 2016 et qui concerne les petits exploitants
- l'initiation en cours de la simplification des procédures d'octroi des PEBO auprès de petits opérateurs avec attribution de gré à gré
- l'expérimentation en cours des bordereaux de livraison du bois de source légale d'un site à un autre

Mr Nkie Martin (Service de la Primature) : en ce qui concerne le dossier d'allègement d'octroi des PEBO transmis à la primature depuis plus de 02 ans, il affirme que les techniciens ont déjà donné leur avis favorable à propos.

II.3. Présentation : Promotion du bois légal auprès des entreprises du secteur des BTP

Cette présentation a été faite par Mr Bigombe Patrice, Directeur Général du CERAD. D'une manière générale il en ressort que :

- sur 17 entreprises sollicitées, il n'y en a que 07 qui ont réagi positivement à notre approche et de ceux là juste 03 ont adhéré à contribuer dans leur entreprise à intégrer une police d'achat de bois responsable à savoir : SCET – Tunisie, RAZEL, EGIS- Cameroun
- les entreprises du BTP ne sont pas informées sur les dispositions de la réglementation forestière. Ils sollicitent qu'il soit mis à leur disposition une liste de fournisseur de bois de source légale et ne sont pas réfractaire au bois légal, mais disent ne pas savoir où le trouver
- il n'y a pas de problème à la capacité d'adaptation des entreprises des BTP à acheter du bois légal
- entre les prestataire et les administrations publiques maître d'ouvrage, les cahiers de charge devraient avoir une clause relative au bois légal
- en ce qui concerne le plaidoyer, une publication a été produite en complément à celle produite par le CIFOR à l'échelle sous régionale
- à la question permanente des entreprises des BTP sur l'accès au bois légal il leur a été proposé de se rapprocher du MINFOF qui a une liste indicative des titres légaux et éventuellement du GFBC
- au terme du plaidoyer auprès des entreprises des BTP, SCET – Tunisie et RAZEL se sont engagées à développer une politique d'achat de bois responsable à travers la nomination des points focaux sur ces questions
- le CERAD s'est engagé à continuer à les accompagner techniquement jusqu'à l'élaboration définitive de ces politiques d'achat de bois responsable malgré la fin du projet

Au terme de cette présentation, plusieurs préoccupations étaient perceptibles à savoir :

Mr Nkie Martin (Service du Premier Ministre) : qu'en est-il des collectivités territoriales décentralisées et des petits opérateurs dans cette sensibilisation ?

Dr Guillaume Lescuyer (CIFOR) : en effet, ce projet était circonscrit aux administrations publiques car nous avons pu quantifier son poids dans la consommation de bois estimée à 13000 m³, et nous avons pensé que cela serait un élément moteur de commencer par ce marché. Par ailleurs, pour ce qui concerne les petits opérateurs, en marge à ce projet la FAO-FLEGT a financé des activités de sensibilisation des petits opérateurs et transformateurs de bois à s'acquérir des documents légaux en qualité de transformateurs de bois dans le cadre du projet RELEMDOT.

Mr Abada (MINTP) : qu'est-ce qui empêche au MINFOF d'établir une liste des fournisseurs de bois légal ?

Mme Génèviève Njiki (ASD) : nous avons développé un outil qui permet de présenter les opérateurs qui produisent du bois légal.

Barthélémy Ondoua (TWT) : que gagne une entreprise à acheter du bois légal si l'engagement est volontaire ?

Dr Guillaume Lescuyer (CIFOR) : avec le MIB en développement cet entreprise gagne d'avoir une offre de bois légale qui ne souffrira pas de tracasserie, ce qui est une plus-value lorsqu'on connaît les attitudes dans le secteur bois. Ce bois qui dans le long terme sera estampillé « Bois – MIB » sera une forme de label.

EGIS : il faudra penser à intégrer "l'achat de bois légal" dans les études techniques qui sont souvent nécessaire avant le lancement des DAO dans la réalisation des grands travaux de BTP.

Mr Abada (MINTP) : il faudra penser à accompagner le MINTP dans la sensibilisation des opérateurs de la filière bois au cas où l'arrêté conjoint est signé.

II.4. Présentation : Campagnes de sensibilisation du grand public en faveur du bois légal

Cette présentation a été faite par la communicatrice du CIFOR, Mme Ahtziri Gonzales. Pour promouvoir les campagnes de sensibilisation en faveur du bois légal, plusieurs approches ont été utilisées. Notamment les communications radio (radio environnement, radio voix de l'Amérique) par des interviews des experts du CIFOR, des communications écrites (Les quotidiens : Le Messenger, L'économie, L'essentiel en ligne

...), l'utilisation des médias sociaux (Facebook, YouTube) pour diffuser une animation vidéo de moins de 2 minutes, des campagnes physiques au niveau des marchés urbains avec la collaboration d'ANCOVA, des affiches destinées aux professionnels de la menuiserie, aux entreprises des BTP et aux consommateurs individuels.

Il ressort de cette campagne de communication que 380 000 personnes ont été touchées par la campagne média, dont 135 000 ont effectivement vu l'animation vidéo proposée sur le bois légal.

II.5. Présentation : Evaluation de l'impact des campagnes de sensibilisation et pistes de développement

Cette présentation a été faite par Mr Bienvenue Belinga. En effet, il fallait évaluer l'impact des campagnes de sensibilisation en faveur de l'intention d'achat de bois légal. De manière spécifique il fallait évaluer l'efficacité des campagnes médiatiques et évaluer l'intention d'achat écologique du bois de source légale chez les personnes sensibilisées et non sensibilisées. Son approche conceptuelle est celle de la Théorie du Comportement Planifié (TCP) de Ajzen (1985). La collecte de données s'est faite au moyen d'une enquête par questionnaire auprès d'un **échantillon de 601** acheteurs regroupés en deux strates, soit **589** acheteurs après apurement des données. Cependant les informations exploitables sur l'état de sensibilisation ne proviennent que de **586** d'entre eux.

Au-delà des résultats préliminaires présentés en annexe 5 de ce rapport il ressort que :

- atteinte des cibles :
 - les publics sensibilisés modifient davantage leurs intentions d'achat
- un sentiment général sur l'utilité de telles campagnes, encore plus fort chez le public sensibilisé
- amélioration des connaissances sur le bois légal de plus de 20 points
- impact probable des campagnes sur l'achat déclaré de bois légal, mais:
 - une incertitude sur la définition du bois légal pour les acheteurs
 - pas d'information sur les actes d'achat déclarés du groupe de contrôle (rend l'analyse comparative de cette variable difficile)
 - des analyses statistiques robustes restent à conduire (dans les prochaines semaines)

III. Conclusion et recommandations

Conclusion

Au terme de cet atelier de clôture, il ressort que tous les objectifs assignés aux consortium MINFOF – CIFOR – CERAD – ANCOVA ont été atteints et parfois au-delà des attentes. Par ailleurs la seule attente reste celle relative à la transmission effective du dossier d'arrêté conjoint à la primature aussitôt que possible. Malheureusement la célérité de l'aboutissement de ce dossier ne dépend pas de la seule volonté du consortium, mais aussi des lourdeurs administratives au sein des administrations cosignataires du projet d'arrêté conjoint. A ce propos, le dernier remaniement ministériel survenu au Cameroun qui a changé le Ministre des Marchés Publics est à l'origine du ralentissement de ce dossier. Néanmoins le MINFOF et le CIFOR vont continuer à suivre ce dossier jusqu'à sa transmission définitive à la primature.

Recommandations

Plusieurs recommandations ont été émises au terme de cet atelier de clôture :

- que les opérateurs se rapprochent du MINFOF ou se connectent aux sites web du MINFOF et de l'APV pour accéder au catalogue des unités de transformation du bois et des titres légaux qui est produit chaque année
- le CERAD s'est engagé à continuer à les accompagner techniquement jusqu'à l'élaboration définitive de ces politiques d'achat de bois responsable malgré la fin du projet
- l'OSC ASD (Action for Sustainable Development) a développé un outil qui permet de présenter les opérateurs qui produisent du bois légal. Par conséquent cela pourrait être une source d'information fiable pour accéder au bois légal
- il faudra penser à intégrer "l'achat de bois légal" dans les études techniques qui sont souvent nécessaires avant le lancement des DAO dans la réalisation des grands travaux de BTP.
- il faudra penser à accompagner le MINTP dans la sensibilisation des opérateurs de la filière bois au cas où l'arrêté conjoint est signé.
- L'étude relative à l'évaluation de l'impact des campagnes de sensibilisation en faveur de l'intention d'achat de bois légal devra être achevée avant la fin du mois de Mars et transmise à la FAO.

IV Mot de fin

Le mot de fin a été prononcé par le Directeur Régional Afrique Centrale du CIFOR qui s'est félicité de la participation active de tous à cet échange dynamique sur l'approvisionnement de bois de source légale dans le marché domestique. Il a exhorté toutes les parties prenantes à continuer de travailler dans ce

sens et que le bout du tunnel n'est plus loin d'être atteint si tous les acteurs agissent dans la même direction. Il a souhaité bon retour à ceux qui viennent hors de la ville de Yaoundé et bon retour aux autres dans leur résidence personnelle.

ANNEXES

Annexe 01 : Liste des participants à l'atelier de clôture du projet ESSOR



ATTENDANCE SHEET

ESSOR – 07 February 2019 – Hotel la Falaise, Yaounde

N°.	Name	Institution	Function	Telephone	Email
1.	EBAA ATYI	CIFOR	TL	+237699981658	r.alyi@cifor.org
2.	NDJOU TIFULA B. M	REPAR	CE	(+237)631056509	maxwou.ndjou @yahoo.fr
3.	ABADA ASSOMD Simlen	MINTP	CTL	690265497	abadaassomd@yahoo.fr
4.	FOGON JOHN MIAFOR	MINFOF	Rep. DPT	671044050	mafor1@yahoo.com
5.	Amindah B. Atalanga	Emerson Imbura	Journalist	674875987	acmindahblaise@yahoo.com
x 6.	Belingu Jang D	ARMP	CE	699977121	cbelingu@hotmail.com
7.	MOKO Kelly	IRIC	Etudiante	656541655	kelchamoko@gmail.com
8.	ETOA SUZANNE L	IRIC	ETUDIANTE	697.58.31.64	suzanneetoad@gmail.com
9.	PETKWA KENKWA NADINE LEONIE	UVI	Etudiante	675186734 697584868	petkwanadine@yahoo.fr
10.	Immanuel SUIRS NITAP	VOICE OF AMERICA	JOURNALISTE	677.8527.83	fallentapa@gmail.com
11.	Phanie ENJEGUE	LE MESSENGER	JOURNALISTE	697-33-26-26	enjesuefouda uceephane@gmail.com
x 12.	BENELE ATANGAXIA S.	MINTRIDF	ingénieur d'études	694.92.20.74	bineliatangaxia@yahoo.fr
x 13.	NDUEMS.S. Epiphane	MI PRONALD/MINRESI	CHERCHEUR	690764146	nphanie2008@yahoo.fr
x 14.	NDJIKI (épe) WELABSI	ASD	Coordonerie	695-25-81-26	ndjikigen@yahoo.fr



ATTENDANCE SHEET

ESSOR – 07 February 2019 – Hotel la Falaise, Yaounde

N°.	Name	Institution	Function	Telephone	Email
15. X	DORANTE N. WILLIAMS	EGIS	Coordonnateur cellule Env/DD/RSSE	693753183	williams.dorante-nyoukou-int@egis.fr
16. X	NTANGA Pamphile	FECAPROBOIS	S.G.A.	242 8483 27 699 608871	fecaprobois2012@yahoo.fr ntangapamphil@yahoo.fr
17. X	NDZENGARE ATESA	GFBC	AT	670201571	atebaratrick32@gmail.com
18.	SAMUEL ASSEMBE	IIED	Chercheur	679182674	asote10@yahoo.fr
19.	H nd NANGOUA	MINRAP	Chargé de	699743290	ronpouyanga@yahoo.fr
20. X	NKILI SIKENDAKO	SCET/Inumie	Environnementaliste	697399449	nkilialain@yahoo.fr
21.	Bonaventure NTEKAM	GFBC	AT	697825891	bonaventurentekam@gmail.com
22.	Adrienne Engono	Mutabons	Journaliste	677841309	engonoa2003@yahoo.fr
23. X	MOTALINDJA Hortense	MINFOF	SDPBI/DPT	699893774	hmotalindja@yahoo.fr
24.	AMINOU SOULEIMAN OUMAR	MINFOF	CSEPI/DPT	695908794	aminou_souliman@yahoo.fr
25. X	NKIE MARTIN	Services des Premiers Ministres	ATTACHE	699648523	martin.nkie@yahoo.fr
26.	YOUMBISSIE	FECAPROBOIS	Censeur	677794266	ladybois.cameroun@yahoo.fr
27. X	OUM SOUMEL	MINERAT	I.A	695381375	OUM SOUMEL@yahoo.com
28.	NKOU SYLVIE	MINFOF	Chercheur charge de	697014576	nkouenhou@yahoo.fr
29.	FOROU NYANSI	SAILD	charge de Programmation	676160858	forounyansi@gmail.com



ATTENDANCE SHEET

ESSOR – 07 February 2019 – Hotel la Falaise, Yaounde

N°.	Name	Institution	Function	Telephone	Email
29. X	BELOND Carlos	MINFOT	CAIDPT	677112533	bekonocarlos@gmail.com
30. X	MANDJO EKWAJE JEAN	ANCOVA - Bois	S. G	677 17 94 04 690 79 96 74	jme Mandjo@yahoo.fr
31. X	BELINGA Salomon	MINFOT	CAH/MIN FOT	69756481 673679380	salomonbelinga@gmail.com
32. X	NONGNI BAKER	GI2	CT	677886327	baker-nongni@giz.de
33.	FOROU NYANSI GHISLAINE AICE	SAILD	Charge de Programme	676 16 00 50	ghislaime@yahoo.com
34.	ESSIANE EDOUARD	CIFOR	Chercheur	674452860	e.essiane@giz.org
35.	Andong S	CERAD	Assistant de res	698249229	Sandrine.sao@yahoo.fr
36.	YOUNGBISSIE Auguste	FECAPROBOIS	Membre du bureau National	677794266	ladybois_cameroun@yahoo.fr
37. X	Njougou Jewais	Consultant		6778497 36	njougoujewais@yahoo.fr
38.	DJAVANG WILLY	CERAD	ASSISTANT DE PROGRAMME	691507990	djavangwilly@gmail.com
39.	NKILI Siembane	SCEP Tunisie	environnementaliste	697399449	nkiliala@yahoo.fr
40. X	FOGHI JOHN	MINFOT	Representant DPI	671044050	muafor1@yahoo.com
41. X	EFFA ANTOINE	ANCOVA	president	647910030	anccova-bois@yahoo.fr
42.	NGOUABO DASSI HILARY	ETUDIANTE	participante	698686077	dassihilary@gmail.com



ATTENDANCE SHEET

ESSOR – 07 February 2019 – Hotel la Falaise, Yaounde

N°.	Name	Institution	Function	Telephone	Email
43.	SMINKEN MICHELE LAWA	IRIC	ETUDIANTE.	69644 6700	placideakoad@yahoo.fr
X 44.	DONGMO Roger	FFEPCS Kmbx	consultant	68943 2778	rogervondongmo@yahoo.fr
45.	Nelly NANA	CERAD	Assistante	691805626	sybrianenellynaa@gmail.com
X 46.	Berthelemy ONDOUA	TWTA	Responsable certif	679097127	ondoua.twt@gmail.com
47.	HERVE FOPH	le quotidien de l'economie	Journaliste	693340110	herve.fop@yahoofr
X 48.	KENFACK VANESSA	FFEPCS CIFOR	STAGIAIRE	676910253	vanessakenfack1@gmail.com
49.	Patrice BIENVENUE	CERAD	Directeur	67775836	patricebienvenue@cerad.com
50.	BELINGA BIENVENUE	CIFOR	STAGIAIRE	694695721	bienvenuebelinga@gmail.com
51.					
52.					
53.					
54.					
55.					